28me Année N° 180 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE 17. — Vendredi 29 Juin 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 18
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand'Place, (entrée par le cadeau du Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 28 JUIN 1883

UN EXEMPLE A SUIVRE

Le Czar vient de donner à M. Grévy un grand exemple de libéralisme.

La paix est signée entre le Saint-Siége et la Russie.

Aux termes des nouvelles conventions, l'Eglise catholique pourra librement se développer dans les vastes limites de l'Empire moscovite.

Rien n'entravera désormais son essor, aussi bien en Pologne que dans les autres parties de l'Empire.

Cependant le Czar avait un double intérêt *apparent* à ne pas laisser le catholicisme prendre pied dans son Empire.

Il est le chef religieux de ses sujets; il est leur pape. Toute puissance spirituelle émane de lui et revient à lui.

En Pologne, les catholiques sont les chefs du parti national, une protestation permanente et vivante contre l'odieux partage que le grand Frédéric et Catherine II consommèrent vers la fin du dernier siècle.

Si le Czar laisse le catholicisme se développer en Pologne, il y entretient un élément de résistance et de patriotisme local.

Si le Czar laisse le catholicisme se développer dans le reste de ses Etats; comme les catholiques ne reconnaissent pas sa puissance spirituelle, il amoindrit d'autant l'unité de sa force de gouvernement.

Mais ce ne sont là que des *apparences?*

En réalité, le siècle d'oppression que la Russie a fait peser sur la Pologne, loin de nuire au patriotisme de cet admirable peuple, n'a fait que l'exalter.

C'est pour défendre leur Patrie et leur Foi que nous avons vu les Polonais arborer l'étendard de la révolte, en 1830 et en 1863.

En garantissant le libre exercice de leur culte, le Czar accomplit à la fois une œuvre de justice et une œuvre de sage politique.

En garantissant aux catholiques russes, le libre exercice de leur culte, le Czar leur donne la possibilité de reconnaître sa puissance temporelle.

C'est donc encore une œuvre de pacification, en même temps qu'une œuvre de justice et de sage politique.

C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière.

Ce sont les pays à moitié barbares, comme la Russie, où les pays à moitié féodaux, comme l'Allemagne, qui donnent à notre société démocratique et égalitaire l'exemple de la liberté et de l'égalité.

C'est pour n'avoir pas compris qu'ils devaient aux catholiques une somme de liberté égale à celle qu'ils accordent aux francs-maçons, que le Gouvernement et les Chambres nous ont plongé dans cette guerre sociale au milieu de laquelle la France se débat depuis trois ans.

Guerre sociale qui n'est encore que dans les esprits, mais qui peut devenir demain une guerre civile, si les hommes qui l'ont organisée ne mettent pas fin aux hostilités.

Guerre sociale qui ne peut avoir d'autre issue qu'un retour à la liberté, ou le renversement des hommes qui ont inventé l'article 7, l'expulsion des ordres religieux l'athéïsme de l'enseignement public, l'expulsion des aumôniers de nos hôpitaux.

Qu'ils y réfléchissent!

PIERRE SALVAT.

L'ÉCOLE NEUTRE

Le *Courrier de Picardie* signalait l'autre jour, d'après le *Journal d'Amiens*, l'infamie dont étaient victimes quatre élèves de l'école professionnelle de filles, qui avaient été congédiées « pour avoir renouvelé leur première communion. » L'émotion produite par ce fait fut telle, que huit jours après, l'administration de l'école professionnelle s'efforçait d'y coupercourt par la note suivante, adressée au *Journal d'Amiens*, qui l'a publiée :

« Le correspondant qui nous affirmait que quatre jeunes filles avaient été renvoyées de l'école professionnelle pour avoir renouvelé leur première communion a été induit en erreur. Aucune élève n'a été renvoyée cette année. »

Or, dès le lendemain, le *Journal d'Amiens* recevait la lettre suivante :

« Amiens, le 23 juin 1883.

» Monsieur le directeur,

» Il y a huit jours vous annonciez, dans votre estimable journal, sur mon affirmation, que quatre jeunes filles avaient été renvoyées de l'école professionnelle pour avoir renouvelé leur première communion. Aujourd'hui, vous dites dans un entrefilet : « Notre correspondant a été » induit en erreur. Aucune élève n'a été ren» voyée cette année. »

» J'ignore, monsieur le directeur, de qui peut venir ce démenti; quant à moi, je maintiens ma première déclaration dans toute son intégrité et me tiens à votre disposition pour citer les noms des élèves renvoyées.

» Agréez, monsieur le directeur, etc.

» H. CALOT. »

» P.S. — Si je ne craignais d'abuser de votre hospitalité, je dévoilerais la comédie qui s'est jouée à ce sujet et le rôle peu digne tenu par certaines personnes. »

Donc, les faits étaient exacts, et le *Courrier de Picardie* les signale justement à l'indignation publique, en réclamant qu'il soit fait bonne justice de ceux qui en sont les auteurs responsables.

1789 & 1793

1789 a-t-il été un enfantement ou un avortement? La célébration de l'anniversaire du serment du jeu de paume a ramené cette question déjà vieille de date et toujours jeune d'actualité, puisqu'elle divise encore la France en trois grandes opinions. Ce débat est moins vain qu'il n'en a l'air, puisque chacune de ces trois grandes opinions se rattache à un système de gouvernement différent des autres et que l'accord n'est pas entièrement fait dans le pays sur celui des trois qui répond le mieux aux idées de progrès, de liberté, de justice, d'égalité dont il appelle la complète et sincère réalisation.

De ces trois opinions, il en est une, qui mérite le respect, mais que nous écartons, parce qu'à chaque quart de siècle elle s'affaiblit et qu'elle est prédestinée à disparaître avec le temps. Cette opinion est celle qui regrette le passé et qui voudrait, non le ressusciter tout à fait, parce que ce serait vouloir l'impossible, mais organiser la société moderne à peu près sur le même modèle.

La lutte réelle, la lutte pratique, restée ardente et passionnée, est, en réalité, entre les deux autres opinions, celle qui procède exclusivement de 1789, celle qui découle uniquement de 1793. Nous sommes résolument avec la première, qui est celle du parti conservateur libéral, contre la seconde, qui est celle du parti jacobin radical.

Le parti jacobin radical se subdivise en deux grandes fractions, celle qui gouverne, celle qui est en majorité dans la Chambre, dans le ministère, dans le Sénat, et celle qui aspire à s'emparer du pouvoir, en s'appuyant sur les doctrines de 1793 qu'elle s'efforcera de faire prévaloir dans le pays, aux prochaines élections législatives. La première anathématise la seconde et pourtant en prépare l'avènement.

La fraction qui occupe en ce moment toutes les avenues du pouvoir a apporté dans ses procédés plus de tempérament que n'en mettrait dans les siens l'extrême-gauche, dont le langage ne laisse aucun doute sur la violence des mesures qu'elle adopterait, sans hésitation, si elle devenait maîtresse de la situation. Au fond, c'est la même pensée, c'est le même but, c'est la même politique.

L'Opportunisme, tout comme l'Intransigeance, met la forme républicaine au-dessus du suffrage universel, au-dessus de la souveraineté nationale. L'Opportunisme, tout comme l'Intransigeance, ne voit que des parias qu'il exclut de toutes les fonctions publiques et qu'il voudrait exclure de toutes les fonctions électives, dans les conservateurs libéraux, qui, eux, sont réellement les fils de 1789.

L'Opportunisme, avec moins de franchise, mais avec autant de tenacité que l'Intransigeance, veut, comme elle, détruire la foi religieuse, dans les masses populaires, supprimer l'idée de Dieu dans tous les cœurs, chasser la pensée de l'éternité de tous les esprits. L'Opportunisme enfin, de même que l'Intransigeance, veut arriver, bien que par des voies plus détournées et plus lentes, à un état social qui serait l'affaiblissement de la constitution de la famille et du droit de propriété.

La séparation des pouvoirs, cette grande idée de 1789, l'Opportunisme comme l'Intransigeance la brise, en créant une magistrature dépendante, en faisant de la justice l'auxiliaire de la politique. Tout, depuis 1876 a prouvé que la même haine des opinions libérales, des caractères indépendants, des idées religieuses, anime l'Opportunisme et l'Intransigeance. Le règne de l'un prépare le règne de l'autre.

L'Opportunisme est le râteau qui écarte les pierres du chemin de l'Intransigeance. L'Opportunisme ne représente donc pas plus 1789 que l'Intransigeance : ce sont deux applications de 1793, différentes seulement de physionomie. De leur prochaine fusion sortira peut-être bien tôt une Convention.

Le déraillement, l'aveuglement du corps électoral, s'il persiste, risque de nous conduire, en effet, très loin de 1789 et très près de 1793. L'élection de Privas est un nouveau symptôme qui autorise cette crainte. M. Fougeirol, qui a été élu, et M. Clauzel, qui a été battu, avaient presque le même programme, puisque tous deux voulaient la révision démocratique de la Constitution, la suppression de l'inamovibilité de la magistrature, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la réduction du service militaire à trois années.

Le parti conservateur libéral est resté étranger à la lutte électorale. Il n'a présenté aucun candidat. Ce découragement ressemble beaucoup à de l'abandonnement Si le même système d'abstention prévaut dans la grande bataille de 1885, bataille qui sera sans doute décisive, la consécration du souvenir du serment du jeu de paume n'aura été qu'une cérémonie de parade. On s'éloignera de plus en plus de 1789 pour arriver bien vite à 1793, dont on réalisera alors brutalement les idées démagogiques dans des conditions moins terribles et moins sanglantes, mais plus pratiques et plus durables. Est-ce là ce que veut le pays ?

A. DE CESENA.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA PROPRIÉTÉ EN 1851 ET EN 1881

Le *Bulletin de statistique*, édité par le ministre des finances, a, dans ses livraisons de février et de mai dernier, publié toute une série de tableaux très-intéressants sur l'état présent et l'état passé de la propriété foncière rurale.

Il ressort de l'étude de ces documents que le territoire français a une superficie de 52,875,192 hectares. L'enquête des contributions directes ne porte néanmoins que sur 50,035,159 hectares ; il y a donc plus de 5 0/0 de la superficie totale prélevés par les services publics, pour les voies de communication, les fleuves et les rivières.

Le revenu cadastral pour ces 50,035,159 hectares est de 805,095,008 fr. Ainsi, d'après le cadastre, la propriété foncière n'aurait pas rapporté en France 1 milliard de francs.

Mais, dit M. P. Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste français*, il ne fait pas accepter ce chiffre comme l'expression de la vérité, car les propriétaires ruraux do chaque commune et les conseillers municipaux, sous le régime censitaire, jouaient un grand rôle dans les différentes opérations du classement.

Il est presque certain que, au moment même où le cadastre se faisait, le revenu réel rural était, dans la plupart des communes, plus élevé d'un tiers, de moitié, quelquefois du double du revenu cadastral. Aussi peut-on admettre sans aucune exagération qu'au lieu d'être de 805 millions, de francs le revenu rural net des propriétaires fonciers était, au moment du cadastre, de 1,200 ou 1,300 millions de francs au moins.

Le revenu net de la propriété rurale, d'après l'évaluation nouvelle faite de 1879 à 1881, serait de 2 milliards 645 millions 505,565 francs. Nous n'avons aucune raison de suspecter l'exactitude de ce chiffre. Ainsi la propriété rurale donnerait aujourd'hui un revenu un peu plus que triple du revenu cadastral; si l'on tient compte des inexactitudes voulues du cadastre, le revenu actuel serait double du revenu réel lors de cette grande opération Le revenu foncier aurait ainsi à peu près doublé depuis cinquante ans !

Une autre observation encore importante : le revenu net rural monte ainsi à 2,645 millions. On appelle cela revenu net, parce que les frais d'exploitation en sont déduits; mais, en réalité, c'est encore là un revenu brut, parce qu'il en faut retrancher l'impôt foncier tant général que local, soit 250 millions en chiffres ronds, et parce qu'il en faut déduire aussi les réparations aux bâtiments, qui montent chaque année à une somme atteignant la charge de l'impôt ou en approchant de bien près. Le véritable revenu net ressort en dernière analyse à 2 milliards 200 millions environ; mettez 2 milliards 300 millions, si vous voulez. Or, qu'est-ce que cette somme relativement à l'ensemble des revenus du peuple français? L'ensemble de ces revenus ne peut être évalué à moins de 25 ou 30 milliards de francs, plutôt le dernier chiffre que le premier. Le produit net des propriétés rurales ne représente donc pour toute la France que la douzième ou la treizième partie environ de l'ensemble des revenus du pays. On voit combien s'évanouit, quand on l'examine de près, le prétendu privilège des propriétaires fonciers, et combien est absurde l'idée de nationalisation du sol.

L'administration des contributions directes s'est efforcée de donner l'évaluation en capital des propriétés non bâties : elle est arrivée au chiffre de 91 milliards 583,966,075 francs, ce qui représente une capitalisation à 2.89 0/0 Nous n'hésitons pas, dit M. Leroy-Beaulieu, à déclarer que cette valeur est beaucoup trop élevée et que, au lieu des 91 milliards et demi, il faut mettre 80 milliards, peut-être 75 milliards même. Le temps est très loin de nous où les terres se vendaient à 2 1/2 0/0.

Aujourd'hui, nous ne craignons pas d'écrire que les terres en France se capitalisent à 3 1/2 ou 4 0/0 en moyenne pour le vendeur, ce qui, vu les frais de vente, ne fait ressortir le placement pour l'acheteur qu'à 3.20 ou 3.60 0/0.

L'éminent économiste, auquel nous empruntons ces intéressantes observations, affirme que dans quatre départements de la France où il possède des intérêts fonciers: l'Eure, le Calvados, l'Hérault et l'Aveyron, un vendeur ne trouve pas pour sa terre une capitalisation de 2 1/2 ou de 3 0/0 ; les ventes se font d'après une capitalisation de 3 1/2 ou 3 3/4, souvent même 4 0/0, ce qui est naturel, puisque l'acheteur, ayant en outre 10 0/0 de droits à payer, débourse 10 0/0 de plus que ne reçoit le vendeur. On ne peut donc pas admettre que la propriété rurale en France vaille plus de 80 milliards au maximum ; il serait plus juste de dire 75 milliards. Les mécomptes qu'éprouve depuis deux ans le fisc dans les recouvrements de l'enregistrement tiennent en partie à ce que les propriétés se capitalisent à un taux beaucoup moins favorable qu'autrefois.

Sucres et betteraves

On lit dans le *Journal des fabricants de sucre :*

La température pluvieuse, froide et variable que nous signalions précédemment a continué toute la huitaine. Des orages violents ont eu lieu et la pluie est tombée en abondance sur plusieurs points ; pluies générales, mais inégales, largement suffisantes dans tous les cas. Le thermomètre ne s'est élevé qu'une fois au-dessus de 20 degrés, pendant que les minima ont oscillé entre 5,4 et 11 degrés ; temps relativement froid pour la saison. La température change d'ailleurs à chaque instant et les conditions atmosphériques n'ont aucune stabilité. Rappelons que l'année dernière à la même époque, le temps était également froid et pluvieux ; des gelées blanches étaient signalées sur plusieurs points. Voilà trois années que des intempéries analogues se produisent à peu près à la même date.

» L'humidité du sol est favorable au développement de la betterave, des feuilles surtout, mais les progrès de la plante sont cependant retardés par le froid et on trouve qu'elle a peu gagné relativement depuis huit jours. On signale la présence de nombreux insectes, que l'activité de la végétation, amenée par la chaleur, pourrait seule éloigner. Les démariages ne sont pas partout terminés et on n'a encore donné que deux binages ; on arrête difficilement l'envahissement des mauvaises herbes. Il est encore un peu tôt pour se prononcer sur la forme de la betterave qui tend cependant, vu l'humidité du sous-sol, à piveter. Il y a encore du retard relativement à une année normale; en somme, la situation est bonne, mais il faudrait de la chaleur et moins de pluies.

» Des orages violents, accompagnés de pluies abondantes et suivis de refroidissement, ont eu lieu en Allemagne. La quantité d'eau tombée est très-inégale : pendant que dans certains rayons, on se plaint d'être inondé, dans d'autres on est encore sous l'influence de la sécheresse. La récolte betteravière continue à présenter une grande inégalité que les conditions atmosphériques actuelles devront accentuer. Un tiers de la récolte est très en retard; les deux autres tiers ont un aspect plus ou moins satisfaisant. En Autriche-Hongrie, pluies très-fortes, inondations locales, abaissement sensible de la température. En Bohême, les dommages occasionnés par la sécheresse sont considérés comme irréparables. Pour l'ensemble de l'Europe, M Licht envisage un fort déficit cultural par rapport à la récolte de l'année dernière. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La commission du budget

Paris, 27 juin.

Sur la proposition du gouvernement, la commission du budget a voté la disjonction des quatre contributions.

M. Rouvier est nommé rapporteur.

M. Roche proposera à la commission du budget de supprimer le crédit de 160,000 fr. affecté aux facultés de théologie et d'affecter une somme égale aux bourses de l'enseignement secondaire spécial.

Les accidents dans les fabriques

Paris, 26 juin.

Le comité central des chambres patronales de Paris se réunira demain pour étudier les moyens de propager dans les centres industriels de province la pétition contre la proposition de la loi qui est à l'ordre du jour de la Chambre, attribuant au patron seul toute la responsabilité des accidents dont seraient victimes leurs ouvriers ou employés.

Le marquis de Tseng

Paris, 27 juin.

Dans un entretien avec un rédacteur du *Temps*, le chargé d'affaires de la Chine a dit que le marquis de Tseng a tous les pouvoirs pour traiter les négociations qui sont commencées.

La convention avec la Compagnie d'Orléans

Paris, 27 juin.

La *Liberté* et le *National* ne croient pas que M. Raynal, ministre des travaux publics, soit en mesure de déposer demain la convention avec la Compagnie d'Orléans. Les difficultés ne sont pas encore aplanies.

Le rappel de M. Waddington

Paris, 27 juin.

La *Patrie* dit que M. J. Ferry a télégraphié à M. Waddington que sa présence était nécessaire à Paris.

L'extrême-gauche

La *Vérité* démeat que les députés de l'extrême gauche doivent se réunir pour délibérer sur un manifeste à adresser au pays. Elle assure qu'ils n'ont jamais eu cette intention.

Les aumôniers des hôpitaux de Paris

Mercredi, à une heure, Mgr le cardinal archevêque de Paris réunissait les quinze aumôniers des hôpitaux et ceux des hospices pour leur donner ses instructions. Après avoir exprimé aux aumôniers la peine qu'il éprouvait de les voir privés de leurs fonctions, les assura de tout son dévouement. « Mettez-vous, leur a-t-il dit, sur le même terrain où s'est mis M. Quentin Il vous supprime, sous prétexte que l'hôpital est une maison privée. Or, les pouvoirs de notre ministère nous imposent d'aller visiter ceux de nos fidèles que nous savons malades, sans que quoi que ce soit entrave notre sollicitude. Agissez de même à l'hôpital. »

Conférence sur la question ouvrière

Paris, 28 juin.

Hier soir a eu lieu, au Salon des Familles, avenue de Saint-Mandé, une réunion privée extrêmement nombreuse, pour entendre M. Alphonse Deville, avocat à la Cour d'appel de Paris, faire une conférence sur « les intérêts des travailleurs. » — La séance était présidée par M. Hervé, conseiller municipal.

Les circonscriptions de Narbonne

Paris, 27 juin

La commission sénatoriale du projet de loi relatif aux circonscriptions de Narbonne a, conclu au rejet du projet.

Le choléra

Paris, 28 juin.

On lit dans le *Voltaire* : « Le ministre du commerce a envoyé une circulaire à tous les préfets

---

FEUILLETON DU 29 JUIN 1883—47—

LE CRIME DES AIRELLES

PAR

SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE

LES DEUX AGENTS

IX

Le représentant de la Maison Warner, Cottraz et Cie

— SUITE —

Le représentant de l'agence américaine continua sa narration.

De mois en mois, dit-il l'exploitation de M. de Morcère devint plus importante, il fut forcé d'enrôler un nombreux personnel Cependant le succès de sa découverte n'avait pas tardé à appeler sur elle l'attention de la spéculation; en 1857, un homme aventureux, le colonel Drake, vint lui disputer la royauté de l'huile ; ne possédant pas comme Daniel de Morcère des sources fluentes, il eut l'idée d'attaquer les nappes souterraines au moyen de puits; son audace fut récompensée, il ne tarda pas à extraire quarante barriques d'huile par jour. A partir de ce moment, la fièvre de l'huile succéda à celle de l'or, l'élan était donné ; les exploitations se multiplialent. C'est ainst que se sont formés les grands centres industriels de Meadville, de Franklin, d'Oil-City, etc.

— Votre récit est fort intéressant, remarqua le marquis.

Samuel Ossum continua :

Si le parent de Mlle de Cerneuse s'était décidé à donner un grand développement à son entreprise, il aurait acquis en peu d'années une de ces fortunes colossales qui n'existent qu'en Amérique ; mais son ambition s'était apaisée ; il se contenta de profiter de sa découverte, en bon propriétaire qui ne tient nullement à augmenter outre mesure le chiffre de ses recettes ; cependant par la ferme même des choses, il s'enrichissait ; son huile se changeait en or qu'il déposait à la banque Kidder-Peabody.

Il continua ce train de vie jusqu'en 1876 ; il reconnut alors que son actif atteignait 3 millions; c'était un chiffre qui dépassait celui de ses anciennes espérances ; il vendit sa concession 2 millions qui lui furent payés comptant, et vint s'établir à New York Il acheta un petit hôtel charmant sur l'Eastriver et se mit à vivre en rentier opulent. Mal lui en prit de ce changement d'existence ; lui qui, dans sa solitude, ne trouvait jamais les journées assez longues, ne sut plus comment les dépenser dans l'opulente cité... il s'ennuyait... il eut recours à tous les expédients pour occuper son désœuvrement ; il fréquenta les concerts, les cafés ; il fit partie d'un cercle, devint joueur sans que la perte ni le gain parvinssent à le distraire, enfin, que vous dirai-je, l'implacable nostalgie mit sur lui ses griffes glacées, sa santé, jusque-là florissante déclina, il éprouva des malaises fréquents ; pour la première fois de sa vie il consentit à consulter un médecin; il s'adressa au plus célèbre qui, après l'avoir ausculté et interrogé, lui déclara que le mal dont il souffrait essentiellement moral, était la conséquence de sa nouvelle vie. A cela, lui dit il en matière de conclusion, je ne vois qu'un remède, celui du déplacement ; c'est l'influence d'un nouveau milieu qui rétablira chez vous l'équilibre rompu. Vous êtes Français, retournez dans votre pays, l'air natal vous fera plus de bien que tous les drogues que je pourrais vous conseiller.

Daniel de Morcère était avant tout un homme d'action et de prompte décision ; en sortant de chez le médecin son parti était pris : en huit jours son hôtel fut vendu, sa place retenue sur un paquebot de la Compagnie transatlantique. En faisant ses adieux à ses amis, il leur annonça le jour de son départ. Comme il était fort aimé, la plupart lui promirent de se trouver sur la jetée pour lui serrer une dernière fois la main. Au jour indiqué il y avait foule sur le quai d'embarquement, la cloche du paquebot donnait le dernier signal, Daniel de Morcère n'était pas encore arrivé ; enfin l'antre fut levée et la double machine du vapeur se mit en mouvement ; le voyageur attendu n'avait pas encore paru, un de ses amis proposa de se rendre à sa demeure pour connaître la cause de cet inexplicable retard ; l'idée fut acceptée, on se dirigea vers son hôtel dont toutes les fenêtres étaient hermétiquement fermées. On sonna, on frappa à coups redoublés, personne ne répondit ; l'inquiétude générale fit alors explosion, on redouta un malheur... la police fut prévenue, la porte de l'hôtel crochetée. Les craintes des amis de Daniel n'étaient que trop fondées ; votre parent fut trouvé mort dans son lit, un cercle bleuâtre que l'on remarqua sur son cou, la langue sortant de sa bouche, ses traits tuméfiés, ne laissèrent aucun doute sur le genre de mort auquel il avait succombé : il avait été étranglé.

On ne tarda pas non plus à s'apercevoir que le vol avait été le mobile du crime : tous les papiers du défunt avaient disparu; ce qu'il possédait en argent monnayé, en valeurs au porteur avait également été enlevé. — Les soupçons de la police se portèrent sur deux individus : sur le domestique de Daniel de Morcère et sur un jeune homme qu'il avait pris en grande affection. Il résulte de l'enquête que ce dernier, qui se faisait appeler Hugt Barnet, avait dîné le soir avec la victime. — Les agents les plus habiles furent aussitôt mis en campagne pour les arrêter, mais les assassins avaient si bien pris leurs dispositions, qu'ils sont toujours restés introuvables.

Le dramatique récit fait par l'agent de la maison Cottraz et Cie avait profondément impressionné le marquis et sa pupille.

— Il y a une chose que je ne m'explique pas, fit le châtelain, après un moment de silence, c'est que Mlle de Cerneuse hérite d'une aussi grande fortune alors que toutes les valeurs du mort ont été soustraites.

— Je vais vous dire par quel hasard mademoiselle doit la conservation de son héritage, répondit l'homme d'affaires ; ce hasard vraiment providentiel provient d'un écart de dix minutes entre le cadran du chemin de fer de l'Ouest et celui de l'Hôtel-de-Ville de New-York. Daniel de Morcère, qui était un homme méthodique, avait réglé son chronomètre sur celui du grand railway, tandis que la banque Kidder-Peabody prenait régulateur l'Hôtel de-Ville ; il en résulta que lorsqu'il arriva à la banque, la caisse venait d'être fermée ; il ne put donc retirer ses valeurs ce soir-là. Il se consola de ce contre-temps, car le lendemain il devait avoir tout le loisir nécessaire pour reprendre son dépôt, avant le départ du paquebot. Les plus volés dans cette affaire furent les voleurs qui espéraient trouver leur victime nantie de ses millions.

— Que nous reste-t-il à faire pour obtenir la délivrance de la succession ? demanda M. des Airelles.

— Deux moyens sont à votre disposition, pour achever le règlement de cette affaire. Le premier, le plus simple, serait de signer une procuration à mon agence pour recevoir en votre lieu et place ; elle vous enverrait un chèque payable soit à la Banque de France, soit chez Rothschild.

— Quel est le second moyen ?

— Ce serait de vous rendre vous même à New-York ou d'y envoyer un procureur fondé spécial.

Le marquis semblait assez disposé à répondre qu'il optait pour le premier parti, lorsque Thérèse intervint.

— Cette question est assez importante, mon tuteur, pour que nous y réfléchissions. Nous ferons connaître ultérieurement notre détermination à monsieur.

— Comme il vous plaira, mademoiselle, fit le représentant de la maison américaine sans paraître formalisé ; ma mission est terminée, il ne me reste plus qu'à me retirer. Vous trouverez mon adresse au-dessous de ma carte, dans le cas où vous auriez besoin de m'écrire.

Aussitôt qu'il fut éloigné, le marquis interrogea sa pupille.

— Pourquoi n'as-tu pas accepté la proposition que nous faisait cet étranger ? J'aime à croire que tu n'as pas l'idée de m'envoyer en Amérique ?

— Rassurez-vous, mon cher tuteur, telle n'est pas mon intention ; seulement il m'a semblé imprudent de donner à un inconnu le pouvoir de toucher une somme aussi importante ? Songez donc qu'il y a moins d'une heure nous ne connaissons pas même le nom de l'agence Warner Cottraz Je crois qu'il serait sage de prendre des renseignements sur son honorabilité avant de nous décider.

— Tu as raison, nous nous informerons; et si les résultats de notre enquête ne sont pas entièrement satisfaisants, nous aviserons à découvrir un mandataire sûr.

— J'ai une autre grâce à vous demander, continua-t-elle, c'est de ne parler à personne de cette succession inespérée.

— J'espère que tu ne comprends pas ta marraine dans la défense ?

— C'est surtout vis-à-vis d'elle que je réclame le secret.

— Pour le coup, c'est trop fort ! Comment, tu veux avoir des secrets pour elle ! Mais, ingrate, elle t'aime comme sa fille !

— Elle m'aime, c'est vrai, mais en même temps elle aime trop mon ancien prétendant sir Arthur.

— Franchement, je me perds dans tes mystères.

— Vous allez saisir ma pensée : sir Arthur a brigué ma main, il est même probable que je la lui aurais accordée si je n'avais aimé Léon Gervais

— C'est de l'histoire ancienne que tu me racontes là.

— Au contraire, c'est de l'histoire moderne, très-moderne même. Croyez bien que si le protégé de ma tante est revenu ici, ce n'est pas uniquement pour me faire agréer ses compliments de condoléance; il a une arrière-pensée que j'ai devinée; il attend la condamnation de mon fiancé pour se mettre de nouveau sur les rangs.

— On ne saurait lui faire un crime de sa persévérance !

(A suivre.